

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



ATELIER PARTICIPATIF

THÉMATIQUE : TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sommaire

- **Les étapes de la procédure et le cadre réglementaire** **Page 5**
- **Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation** **Page 11**
- **Présentation de la synthèse diagnostic** **Page 14**
- **Les objectifs de l'atelier participatif** **Page 18**
- **Ateliers** **Page 20**

Organisation de l'atelier participatif



1

Présentation de la procédure d'élaboration du SCoT, ses objectifs et de la synthèse du diagnostic

- Présentation de la procédure d'élaboration du SCoT
- Définition des objectifs de l'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins et des modalités de concertation
- Retour sur les données du diagnostic sur l'état initial de l'environnement



2

Temps d'échange sur la synthèse du diagnostic

- Discussion à propos des enjeux relevés par le diagnostic présenté



3

Temps d'échange collectif afin d'établir des orientations d'aménagement et/ou un projet de territoire

- Temps d'échanges par groupe afin d'élaborer collectivement des orientations et/ou des projets de territoire à horizon 20 ans sur la base du diagnostic



4

Restitution des réflexions

- Un rapporteur par table présentera les propositions d'actions/objectifs/projets qui ont été relevés à sa table

Les objectifs de l'atelier participatif

Pourquoi un atelier participatif ?

- **Une volonté de l'intercommunalité** d'inscrire l'élaboration du SCoT dans une démarche participative ;
- **La vision des acteurs du territoire** : un vrai atout dans la réalisation d'un projet de territoire réaliste du Pays des Ecrins au service de la communauté ;
- **La finalité** : un projet de territoire construit en concertation avec chaque acteur, compris et partagé par tous.

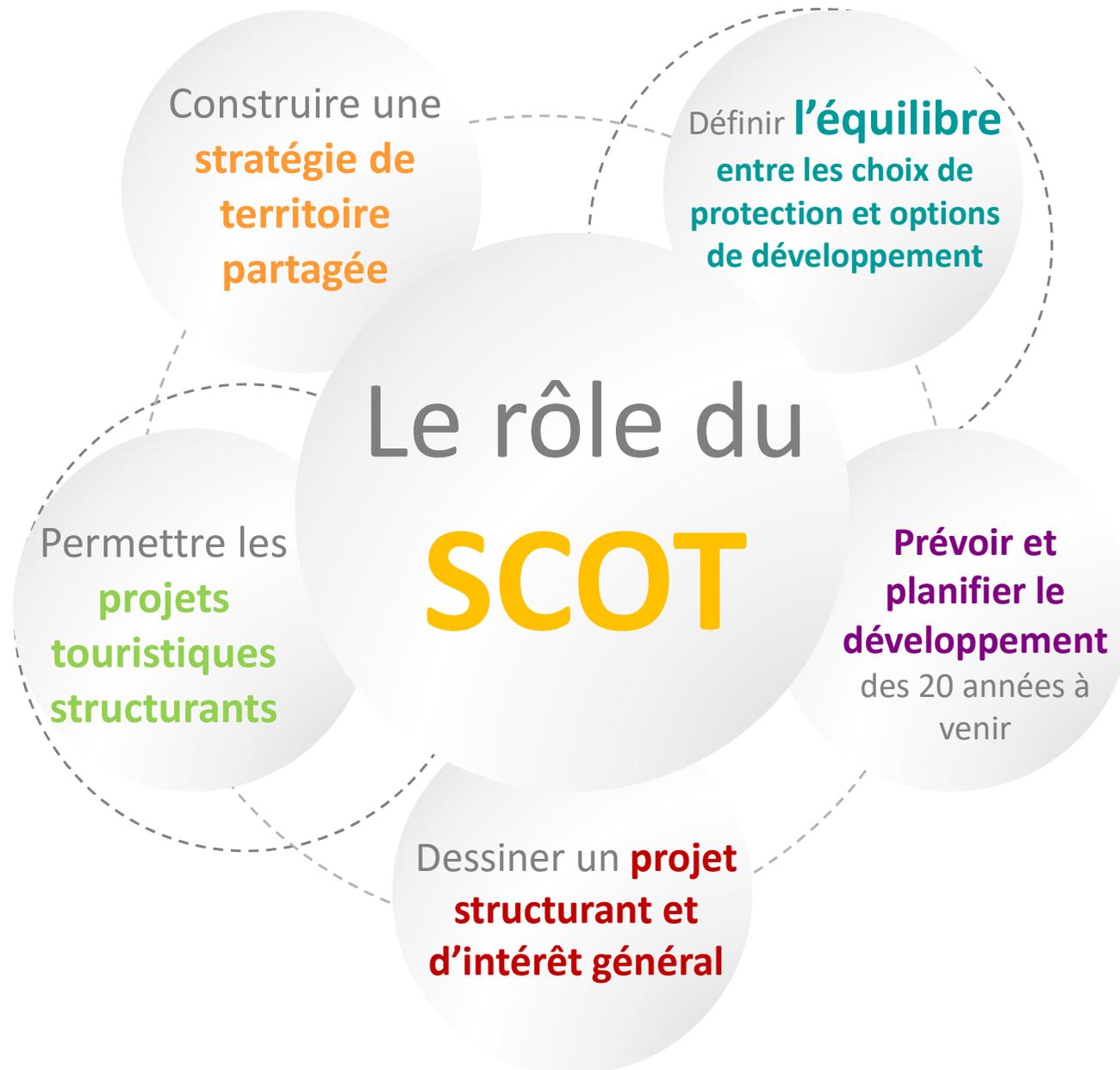


ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS

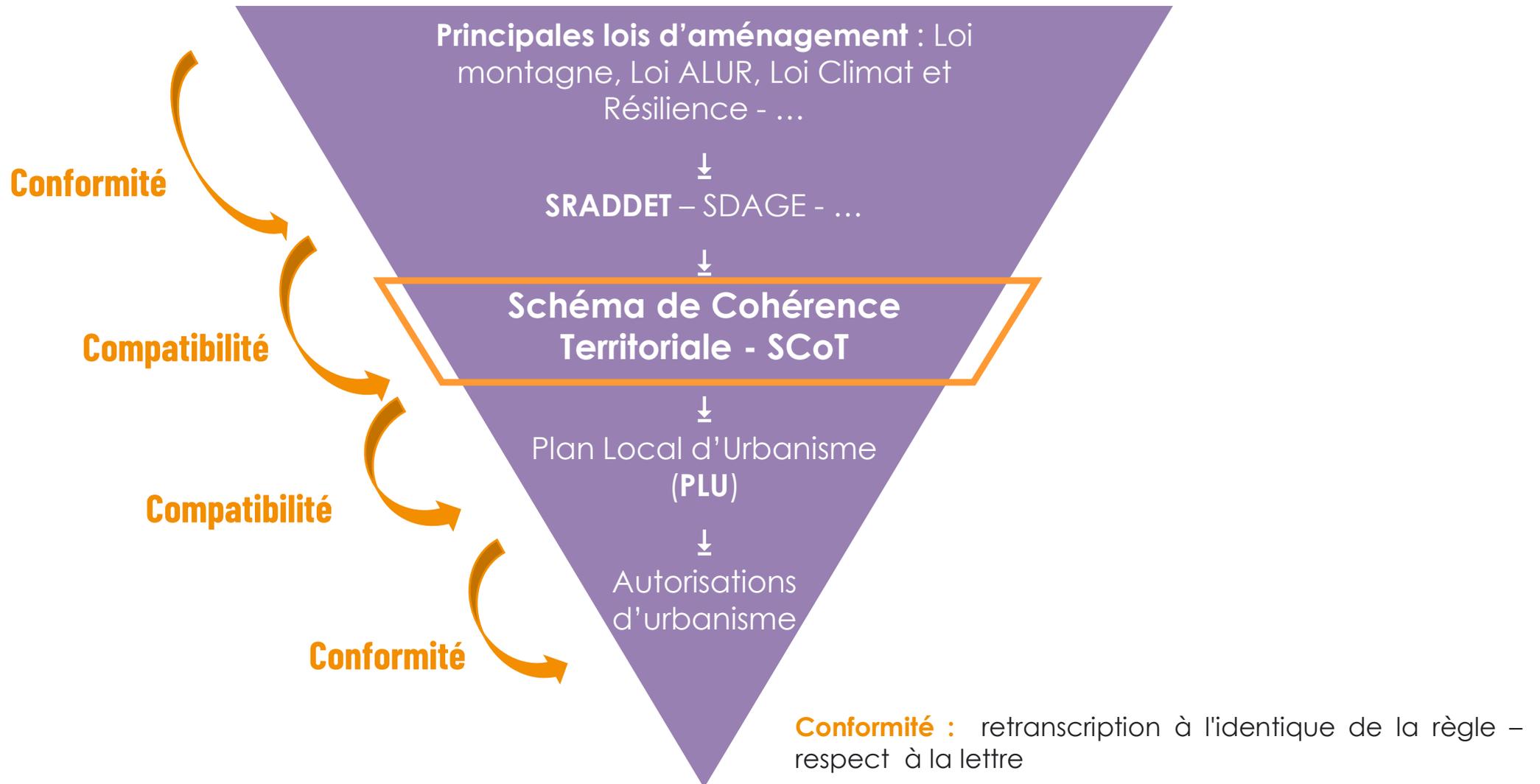


- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF
- 5/ ECHANGES

Qu'est-ce qu'un SCoT ?



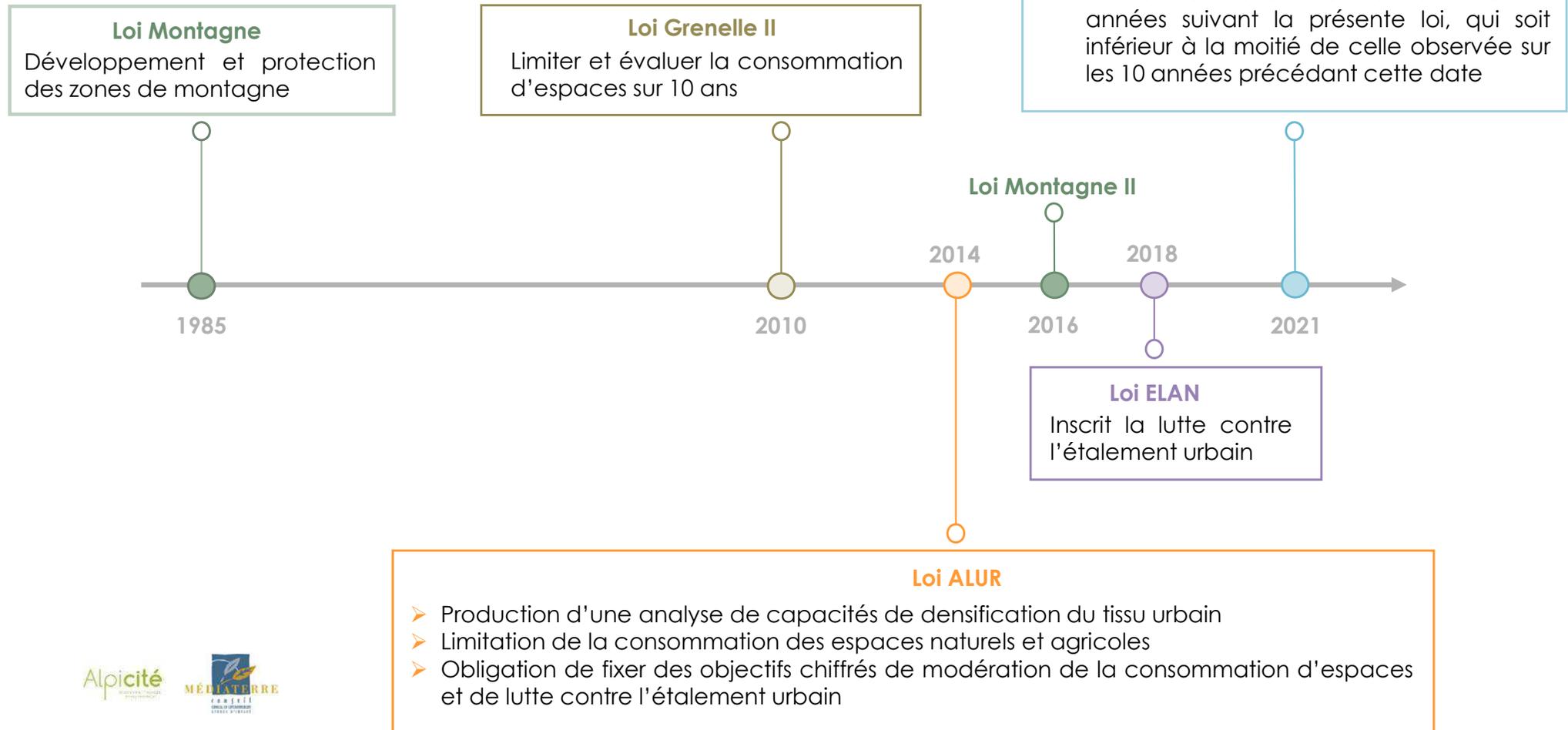
Cadre réglementaire



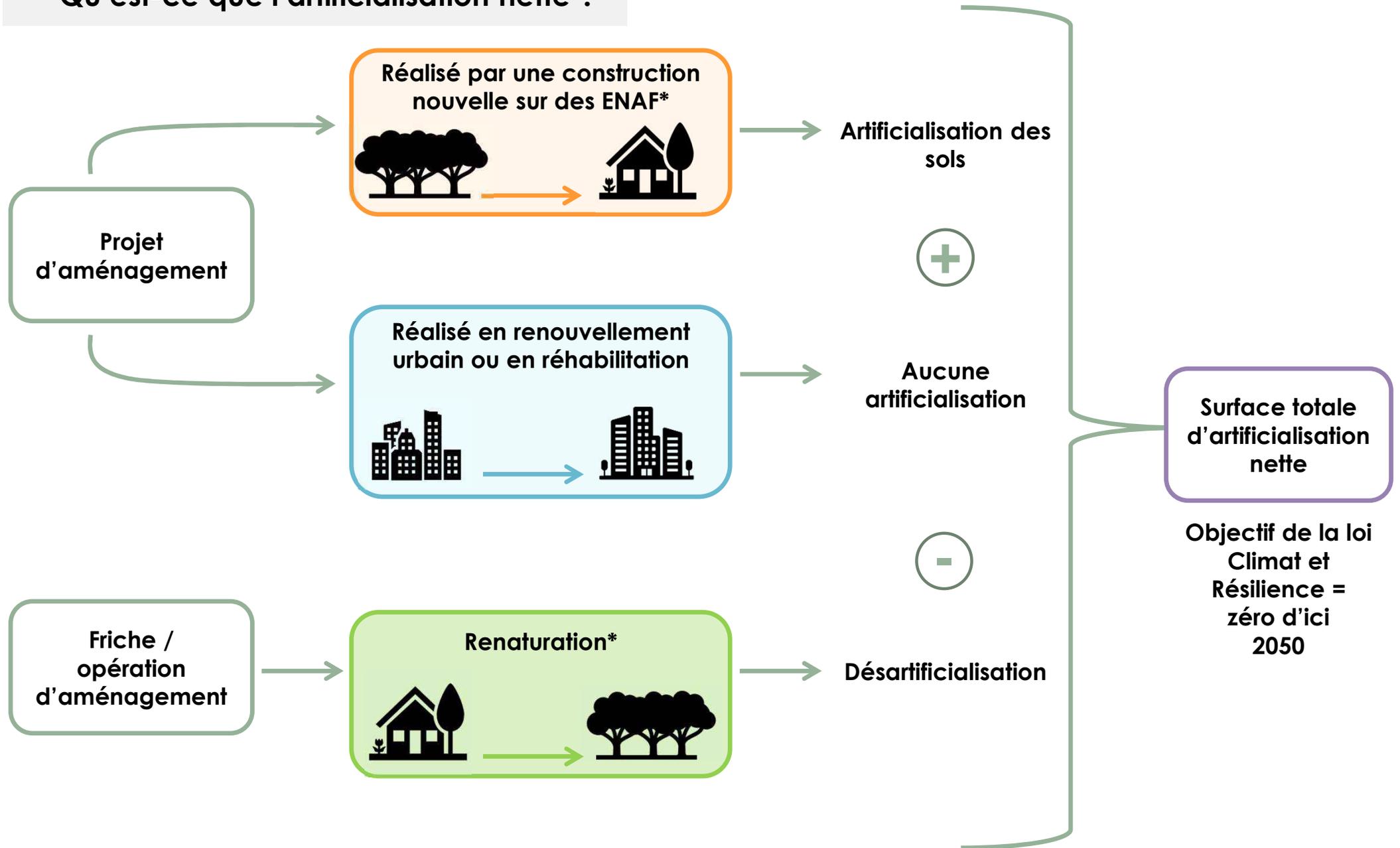
Cadre réglementaire

Une évolution législative pour diminuer l'artificialisation des sols

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (soit 3,6% à 5,4% de la superficie des Hautes-Alpes). Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population.



Qu'est-ce que l'artificialisation nette ?



Les documents du SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS :

- Définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent
- Concours à la coordination des politiques publiques des territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales
- Fixe, par tranches de dix années, un objectif de réduction de l'artificialisation

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO :

- Détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique
- Définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

3

Les Annexes :

- Dressent le portrait du territoire
- Comprennent l'évaluation environnementale
- Présentent les justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO
- Contiennent l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de SCoT
- Justifient des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF
- 5/ ECHANGES

Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

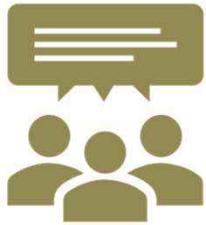
La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit, l'objectif suivant en matière d'environnement et développement durable :

- Prévoir un développement urbain en adéquation avec les ressources (eau potable, canaux d'irrigation notamment) et les capacités du territoire (assainissement, défense incendie, etc...)
- Favoriser l'installation d'infrastructures permettant la production et la consommation d'énergies renouvelables (réseau de chaleur urbain, microcentrales électriques, turbinage, panneaux photovoltaïques, etc..)
- Préserver les continuités écologiques aussi bien terrestres qu'aquatiques
- Favoriser l'économie circulaire et permettre notamment le développement de sites de gestion, recyclage et valorisation des déchets
- Intégrer les risques naturels dans les projets d'aménagement et assurer la protection des biens et des personnes.



Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit les modalités de concertation suivantes :



- Mise à disposition de **registres de concertation** au sein des mairies de l'intercommunalité, servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée de la procédure de concertation, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies
- Création **d'une adresse mail et d'une adresse postale** dédiée au recueil des avis et demandes de la population : **scot@cc-paysdesecrins.com**



• **Organisation d'un minimum de 6 ateliers thématiques (4 ateliers au PAS et 2 au DOO)**

- Organisation d'un minimum de **3 réunions publiques** afin de présenter l'avancement du document aux différentes phases de son élaboration
- **Information régulière** de la population sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, à propos de l'avancée du projet de SCoT
- **Exposition évolutive** composée de **panneaux** réalisés au fur et à mesure de l'avancement du projet

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION

- **3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC**
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF
- 5/ ECHANGES

Etat initial de l'environnement – patrimoine naturel

La diversité patrimoniale et continuités fonctionnelles

Diversité d'habitats : agropastoraux, forestiers, zones humides

8 corridors sectoriels à conforter et des coupures vertes à préserver (Ecovia – EIE SCot)

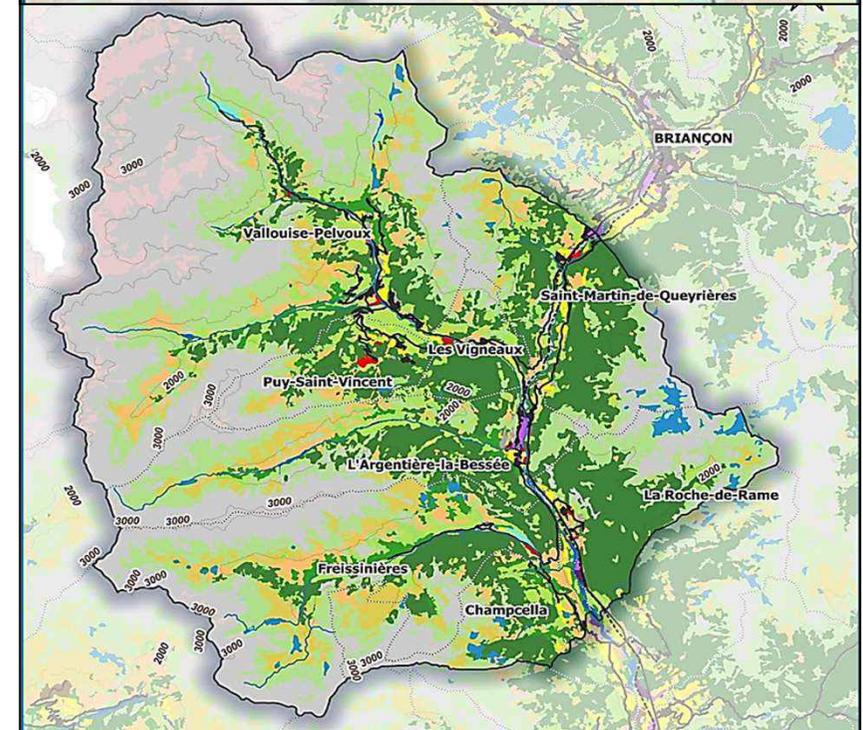
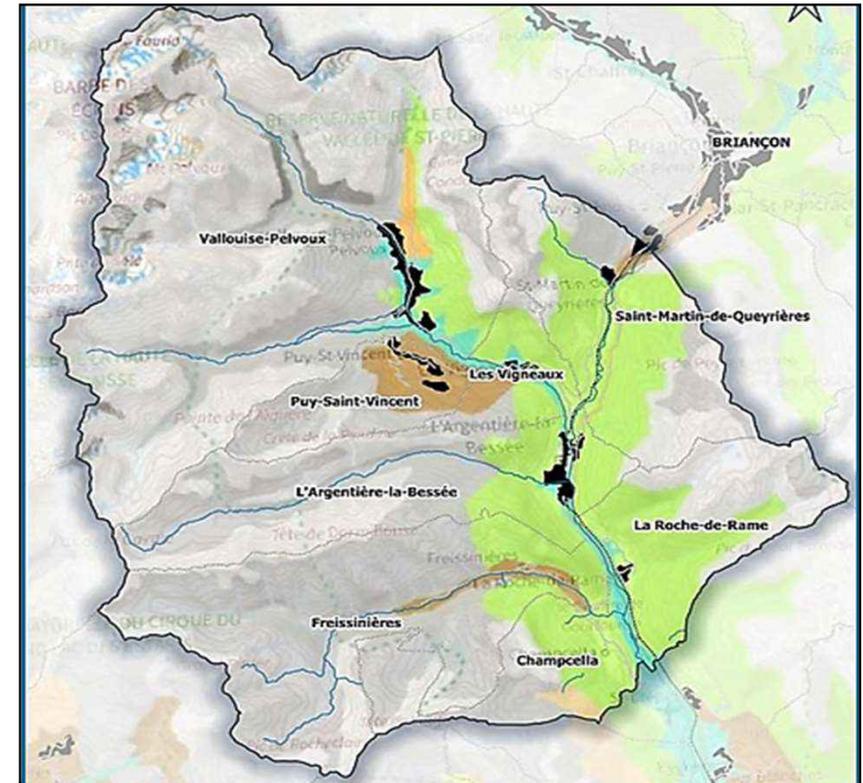
Enjeu de préservation (artificialisation avec près de 28 ha consommés entre 2009 et 2021) et **de maintien** (érosion) **de qualité écologique du territoire et des sols** pour la pérennisation et le développement des activités liées à cette ressource non renouvelable.

Ressource en eau : abondante mais à préserver

Nombreux captages mais des prélèvements supérieurs à la moyenne départementale avec 53 % pour l'AEP et 20 % pour l'irrigation

Des Stations de Traitement des Eaux Usées conformes en 2020 SAUF une à Saint-Martin-de-Queyrières

Des capacités nominales dépassées pour deux Stations de Traitement des Eaux Usées (Vallouise-Pelvoux et Argentièrre-la-Bessée)



Etat initial de l'environnement – patrimoine naturel

▪ Ressources énergétiques

Baisse des consommations énergétique depuis 2012 et atteintes de l'objectif de -17% du SRADDET (2023)

▪ Déchets

Une augmentation des volumes mais une part des OMR en diminution

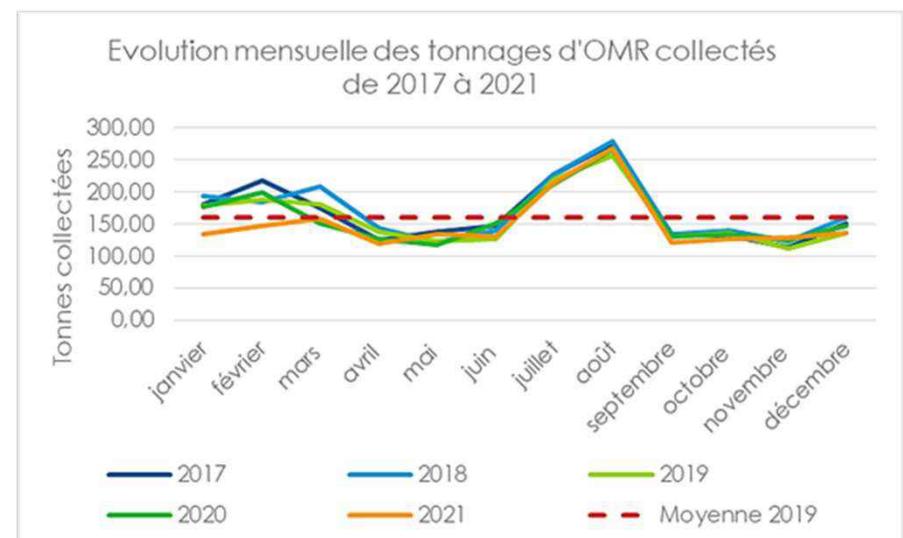
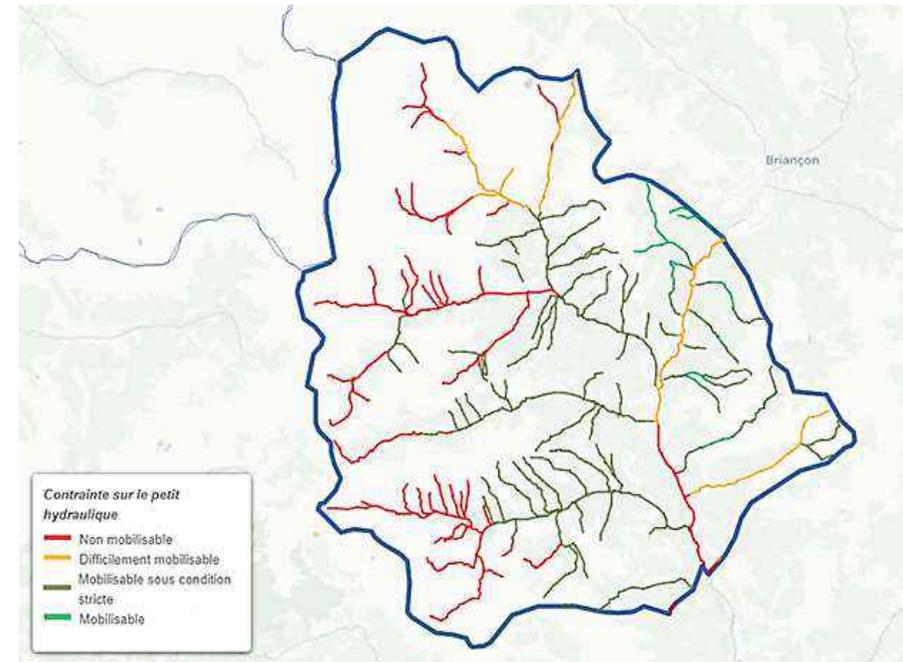
▪ Les risques naturels

Un territoire concerné par un dizaine de risques dont les risques d'inondation (PPR), de mouvements de terrains (PPR) et de feux de forêt (368 ha depuis 20 ans), risques potentiellement impactés par les effets du changement climatique

▪ Qualité de l'air

Une diminution de 27% des NOx MAIS une augmentation de 30% des PM2,5 ne répondant pas aux objectifs du SRADDET (-54% pour les NOx / 2012 et -40% pour les PM2,5 / 2021) □ poursuivre la diminution des émissions de Nox (transport) et réduire les émissions de PM (chauffage résidentiel)

Potentiel et contrainte sur le petit hydraulique



Synthèse

Enjeux

- La prise en compte et la **préservation de la qualité agronomique et écologique des sols**, ressource non renouvelable, notamment lors des aménagements et des ouvertures à l'urbanisation dans les vallées de la Durance et de la Gyrone (développement d'une agriculture de proximité pouvant s'articuler autour d'un projet alimentaire territorial).
- La **préservation de la ressource en eau** contre toutes pressions, notamment en anticipant les besoins futurs pour les prélèvements en eau potable (SDAEP territorial) et pour l'irrigation, et pour le bon fonctionnement des STEU (économie circulaire du petit cycle de l'eau (REUT), sobriété et solidarité amont-aval).
- Le développement d'une **gestion multifonctionnelle des milieux naturels, forestiers et agricoles**, notamment par le développement de l'agroécologie, le développement d'une sylviculture durable (flot de vieux bois, interdiction des coupes à blanc, accessibilité aux espaces naturels avec maîtrise de la fréquentation...), le partage des alpages entre tourisme et agropastoralisme...
- La préservation et l'amélioration des **corridors écologiques terrestres identifiés**, la restauration des **continuités aquatiques** et le maintien des **coupures vertes** (ou zone relais) entre les hameaux.
- La poursuite de **la réduction des consommations énergétiques pour atteindre les -27% en 2030** par rapport à 2012 en continuant les efforts sur le résidentiel, en développant la sobriété énergétique et en anticipant la demande future, notamment pour la production de froid en été.
- La poursuite du **développement des énergies renouvelables et de récupération**, notamment en continuant le développement des sites photovoltaïques, en exploitant le potentiel du petit hydraulique et du bois énergie tout en prenant en compte les enjeux écologiques et en innovant sur de nouvelles filières comme la méthanisation pour la production de biogaz.
- La prévention et la gestion de **la production de déchets durant les périodes touristique**, et la poursuite de leur valorisation par le **réemploi et le recyclage**
- L'anticipation des **risques naturels liés aux feux de forêt et aux inondations** afin de réduire la vulnérabilité du territoire notamment au niveau des hameaux situés dans la vallée de Gyrone et de la Durance, et des forêts fermées de conifères

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- **4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF**
- 5/ ECHANGES

Les objectifs de l'atelier participatif



Objectifs de l'atelier :

- **Exprimer ses idées et écouter** celles des autres ;
- Réfléchir à un projet commun à partir des idées et propositions de chacun ;
- **Construire une vision partagée** autour d'un projet **d'intérêt général**.

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF

- **5/ ECHANGES**



2 Temps d'échange sur la synthèse du diagnostic

→ Discussion à propos des enjeux relevés par le diagnostic présenté

→ Quelques questions à (se) poser :

- Etes-vous en accord avec **les enjeux relevés au sein du diagnostic ?**
- Constatez-vous des **manques au niveau de l'analyse ?**
- Avez-vous des **ajustements à proposer ?**



3 Temps d'échange collectif afin d'établir des orientations d'aménagement et/ou un projet de territoire

- Identifier par groupe les orientations et/ou les projets qui devront être mis en place à l'échelle du territoire, à horizon 20 ans sur la base du diagnostic
- Cartographier ces orientations et projets

Localiser les actions et orientations à mettre en œuvre sur le plan

- Inciter au développement des projets bioclimatiques
- Limiter la fréquentation automobile en favorisant les mobilités décarbonées
- Développer la production d'énergie renouvelable
- (...)

Localiser les actions à mettre en œuvre sur le plan





4 Restitution des réflexions de chaque groupe

→ Un rapporteur par table présentera les propositions d'actions/objectifs/projets qui ont été relevés à sa table



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



ATELIER PARTICIPATIF

THÉMATIQUE : TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION